

FRANÇOIS JACQUES

REMARQUES SUR LUCIUS CASSIUS MANILIANUS ET SA CARRIÈRE

aus: Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik 84 (1990) 163–170

© Dr. Rudolf Habelt GmbH, Bonn

REMARQUES SUR LUCIUS CASSIUS MANILIANUS ET SA CARRIERE*

Dans sa contribution à un ouvrage récent consacré à la Sicile¹, G. Manganaro donne une photographie très lisible d'une inscription qu'il analyse en partie, mais dont il ne donne malheureusement pas le texte. Publié en 1923 à Marsala dans un opuscule de diffusion très restreinte², le document était resté ignoré des historiens spécialistes de l'ordre sénatorial³; il fut signalé, sans photographie ni transcription, par L. Bivona dans un catalogue consacré à Marsala - Lilybaeum⁴. La pierre est conservée à Mazara, port à 18 km au S.E. de Marsala.

D'après la photographie publiée par G. Manganaro, on lit:

	LCASSIOMANILI
	ANOCVCVRIONI
	MINORI QPS CVRAT
	REIPLILYBOBINSIGNEM
5	EIVSABSTINENTIAMPA
	TIENTIAMPRAESTANTI
	-MERGAPATRIAMSṼ--
	ORDO SPLEND---SCOL LILY
	DECREPOPṼ----RAGIO
10	-ṼTALIAMINPATRIA EIVS
	P P POSVIT

Les lettres, très allongées et souvent très serrées, paraissent typiques du III^e s., sans qu'on puisse exclure le début du IV^e⁵. Les fragments ont été rapprochés avec assez de soin⁶;

* Les suggestions de M. Christol, X. Dupuis ainsi que de W. Eck ont contribué à rendre ce travail moins imparfait; qu'ils en soient ici remerciés.

¹ La Sicilia da Sesto Pompeo a Diocleziano, dans ANRW II 11 1, 1988, 53; photographie, table XXII, n^o 34.

² F. Napoli, Spigolature storiche de Mazara antica, Marsala 1923, que je n'ai pu consulter en Italie.

³ Non repertorié dans l'Année épigraphique, la Prosopographia Imperii Romani, l'Albo senatorio de G. Barbieri, ni par G. Manganaro, I senatori di Sicilia e il problema del latifondio, dans Epigrafia e Ordine senatorio, II (Tituli 5), Rome 1982, 369-385 (alors que ce savant considère notre personnage comme originaire de Lilybaeum, op. c. n. 1, 53).

⁴ Lilibeo. Testimonianze archeologiche dal IV sec. a. C. al V sec. d. C., Marsala 1984, 148.

⁵ Bien qu'on ait ici affaire à une inscription sicilienne, notons qu'on pourra retrouver son type d'écriture dans nombre d'inscriptions de Rome reproduites par J. et A. Gordon, Dated Latin Inscriptions, allant du début du III^e s. (CIL VI 1030 = DLI 264, de 201; CIL VI 1475 = DLI 267, vers 203; CIL VI 1065 = DLI 270, de 213) jusqu'à la fin du III^e s. (CIL VI 1117 = DLI 304, de 287) ou même au IV^e s. (ILS 726 = DLI 319, de 337-350).

⁶ Notons cependant, ligne 9, un certain décalage dans le raccordement au niveau de POP.



Inscription de Mazara. Calque d'après la photographie publiée par G. Manganaro

la lacune au centre des lignes 8 et 9 a été bouchée par du plâtre ou du ciment, certaines lettres proches ayant pu être en partie redessinées lors de la restauration du monument.

La ligne 7 est endommagée par une cassure; des deux lettres la terminant actuellement, il ne reste que des fragments, mais assez typiques pour que la lecture *SV*, et donc la restitution *su[am]*, ne fassent pas problème.

A la ligne 8, la lacune d'environ trois lettres impose de restituer *splend[idu]s* de préférence à *splendidissimus*, plus fréquent.

Ligne 9, la 6^e lettre apparaît être un *P* plutôt qu'un *T*. Dans la deuxième hypothèse on lirait *decreto*, en toutes lettres; mais cette solution interdirait une lecture cohérente du reste de la ligne. De la lettre suivant immédiatement la lacune, ne reste qu'un fragment légèrement oblique qui doit appartenir à un *R*, comme le suggère aussi le seul développement possible, *[suff]ragio*. Il faut donc admettre les deux abréviations *decre(uit)* et *popu(li)*; elles sont peu orthodoxes, mais on note à la ligne précédente *Lily(bitanorum)*, abréviation assurément imposée par le manque d'espace.

Ligne 10, le sens général conduit à comprendre *T* la première lettre conservée.

On lit donc: L(ucio) Cassio Manililano, c(larissimo) u(iro), curioni | minori, q(uaestori) p(rouinciae) S(iciliae), curat(ori) | rei p(ublicae) Lilyb(itanorum), ob insignem | eius abstinentiam, paltientiam, praestantil[a]m erga patriam su[am], | ordo splend[idu]s col(oniae) Lily(bitanorum) | decre(uit) popu(li) [suffr]agio | [e]t aliam in patria eius | p(ecunia) p(ublica) posuit.

L. Cassius Manilianus s'était donc vu ériger deux statues par Lilybaeum, l'une en un endroit non précisé par le texte, mais assurément sur le territoire de la colonie (et, normalement, dans la ville), l'autre dans sa patrie, qui ne peut être Lilybaeum: ligne 7, *patriam suam* renvoie à Lilybaeum, patrie des dédicants, que le rédacteur du texte a pris soin de distinguer de celle du sénateur, *patria eius*, évoquée ligne 10. On peut rapprocher le texte d'une dédicace de Cuicul (Numidie): l'ordre des décurions vota à P. Iulius Liberalis *[st]atuas duas, unam Cuiculi, alteram Thamugadi in patria [eius?]*⁷.

D'après le libellé de l'inscription, le peuple n'intervint que pour la statue élevée à Lilybaeum. La participation populaire aux honneurs rendus à un bienfaiteur de la communauté est assez fréquente, y compris aux époques tardives. Souvent, le peuple apparaît comme ayant pris l'initiative de la décision, sanctionnée par l'ordre des décurions; dans d'autres circonstances, son approbation paraît suivre la décision du conseil⁸. Le terme

⁷ AE 1914 41. Connue par de nombreuses inscriptions, le personnage fut grand-prêtre de Proconsulaire, père de sénateur(s) et grand-père de clarissimes; ses honneurs se placent vers 240 - 265 environ (cf. J. Gascou, P. Iulius Liberalis, sacerdotalis prouvinciae Africae, et la date du statut colonial de Thysdrus, dans *Ant. Afr.* 14, 1979, 189-196; aussi F. Jacques, dans *ZPE* 67, 1987, 192-196).

⁸ Sur l'intervention du peuple dans les honneurs décidés par les cités, voir F. Jacques, *Le Privilège de Liberté*, Rome 1984, 409-425. Quand le peuple a pris l'initiative, il est normalement cité avant le conseil (qui, parfois, vote un monument moins prestigieux que celui réclamé, ainsi une statue équestre alors qu'avait été réclamé un bige: CIL XIV 2991).

suffragium ne permet pas de savoir si le peuple de Lilybaeum fut consulté lors d'un rassemblement populaire qui n'était pas spécifiquement politique (ainsi, au théâtre), ou si un vote en bonne et due forme eut lieu. Dans le premier cas, on comprendra que le conseil prit sa décision "avec l'accord du peuple", accord qui aurait suivi et entériné le décret de l'ordre⁹. Mais un vote dans un cadre institutionnel n'est pas exclu. Les douze tribus de Lilybée semblent avoir conservé de leurs prérogatives jusqu'au III^e s.: ce sont elles qui honorèrent C. Bultius Geminus Titianus, proconsul de Sicile puis consul, ainsi que son fils C. Bultius Geminus Marcellus, *clarissimus iuuenis*, qu'on s'accorde à situer au III^e s.¹⁰. Dans ce cas, la proposition du conseil aurait été soumise au peuple réuni en assemblée régulière, réparti en tribus.

Quelle était la patrie de Cassius Manilianus? En d'autres termes possédons-nous la base de la statue érigée à Lilybaeum ou celle élevée *in patria eius*, cette patrie ne pouvant alors être que Mazara? La seconde solution semble s'imposer de prime abord d'après le lieu où est conservée l'inscription; mais elle fait difficulté. Mazara existait dans l'Antiquité, portant le nom qu'elle a aujourd'hui¹¹; cependant elle n'était pas une cité autonome et devait dépendre de Lilybaeum. Nombre d'inscriptions décidées par les autorités de Lilybaeum y ont été retrouvées, dont on ne sait si elles furent dédiées sur place ou transportées ultérieurement; — en tout cas, elles ne font aucune mention d'autorités locales (même infra-municipales) et leur dédicace éventuelle hors de Lilybaeum n'est pas justifiée dans les textes¹².

Une agglomération dépendant d'une cité pouvait certes être considérée par ses habitants comme leur patrie: ainsi, une femme offrit *statuam Genii patriae kast(elli) Elef(anti)*¹³, alors que le bourg numide d'Elefantum appartenait à la confédération de Cirta. Mais, juridique-

⁹ Les suffragia populi sont bien attestés au III^e s. en Afrique proconsulaire: à Thugga, *suffragiis populi et decreto decurionum* (CIL VIII 26618 + 26626 + ILAfr 539, vers 260-270); [*secundu?*]m populi [*suffr*]agia (CIL VIII 26640, fragment indatable); à Bulla Regia, *uniuersus populus sinceris suffragiis, ordo splend. grauissimo iudicio* (AE 1962 184, vers 230-270). Ils sont cités dans 17 inscriptions de Lepcis Magna au IV^e s.; cf. C. Lepelley, *les cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire I*, 1979, 148-149; II, 1981, 362; aussi F. Jacques, *Privilège*, 421-422. Notons ici que le terme est au singulier.

¹⁰ CIL X 7233 = ILS 6770 a; CIL X 7206 = ILS 6770 b (de Mazara). PIR² G 154 et 146 (non daté); G. Barbieri, *Albo* n° 1979 et 1978 (entre Septime Sévère et Carin); G. Manganaro, dans *Tituli* 5, 376; 377; 380 (vers 200). Notons que l'origine de Lilybaeum de ces personnages est moins certaine qu'on ne l'admet habituellement. Si le cognomen Titianus suggère des liens avec des clarissimes siciliens, les Fabii de Panormus et les Maesii de Thermae, CIL X 7233 ne qualifie nullement Geminus Titianus de ciuis, comme l'écrit G. Manganaro, mais seulement de patron. Le proconsul de Sicile est honoré *ob insignem eius benevolentiam erga ordinem et patriam*: patria renvoie à la cité qui a fait la dédicace; mais en l'absence d'un possesseur, rien ne permet d'être certain qu'elle est aussi celle du bénéficiaire.

¹¹ *It. Ant.* 89, 1: *Mazaris*. Voir CIL X p. 739 et, récemment, R.J.A. Wilson, *Towns of Sicily during the Roman Empire*, dans *ANRW*, II 11, 1, 1988, 193.

¹² Cf. CIL X et Wilson. Th. Mommsen avait envisagé un transport des inscriptions depuis Marsala; G. Manganaro et R.J.A. Wilson semblent admettre qu'elles furent dédiées sur place. En faveur d'un transport, on notera le parallélisme dans le formulaire des dédicaces aux deux Bultii (cf. n. 10), l'une ayant été trouvée à Marsala, l'autre à Mazara (XII trib., *patrono merenti*): logiquement les deux statues avaient été érigées côte à côte.

¹³ ILS 6865 (début du III^e s.).

ment, seule la cité pouvait être qualifiée à bon droit de patrie. Dans le cas qui nous intéresse, on voit mal les décurions de Lilybaeum reconnaissant comme patrie d'un concitoyen sénateur un bourg de leur propre territoire. Le monument conservé apparaît donc plutôt comme celui décidé *populi suffragio*, qu'il ait été dédié dès l'origine à Mazara ou (plus vraisemblablement) qu'il y ait été transporté ultérieurement.

Il faut donc situer la patrie de Cassius Manilianus ailleurs qu'à Mazara ou à Lilybaeum. Une inscription de Furnos Maios (Aïn Fournas), en Afrique proconsulaire¹⁴, fait connaître un Cassius Manilianus, *clarissimus uir*, qui y honora sa grand-mère, Cassia Manilia, *femina primaria*. L'inscription n'est pas datée, pouvant appartenir au III^e s. comme être plus tardive¹⁵. Le prénom du dédicant n'est pas indiqué, mais deux Lucii Cassii sont attestés à Furnos Maius¹⁶. Sans être certaine, l'identité des deux clarissimes (qu'admet G. Mangano) ou leur appartenance à la même lignée (à des générations différentes) apparaît très probable. Très plausible aussi serait l'origine africaine du Cassius Manilianus attesté à Furnos Maius, même si n'est assurée que celle d'une de ses grands-mères et si la complexité des stratégies familiales dans les ordres supérieurs permet d'envisager une autre origine pour le père de Cassius Manilianus (malgré la communauté de gentilice entre notre personnage et sa grand-mère)¹⁷.

La seconde statue décidée par l'ordre de Lilybaeum fut-elle élevée à Furnos Maius, à 105 km au sud-ouest de Carthage, ou dans une autre cité africaine, patrie de Manilianus? La distance ne serait pas un obstacle: Italica honora son patron C. Iulius Pacatianus, procurateur prolegat de Maurétanie tingitane, à Vienne, en Narbonnaise (*ILS*, 1353) et, après qu'il fut sorti de son gouvernement d'Aquitaine, ses anciens subordonnés élevèrent une statue à L. Iulius Iulianus à Interamna Nahars, en Ombrie (*CIL XI*, 4182). Des cités d'Arabie honorèrent leur ancien gouverneur P. Iulius Geminius Marcianus à Rome et à Circa¹⁸.

¹⁴ *CIL VIII* 23801: Cassiae Manilliae, feminae | primariae, auliae, Cass[i]us Manilianus, c(larissimus) u(ir).

¹⁵ *PIR² C* 506 et 528 (sans date); G. Barbieri, *Albo n° 224* ("forse del nostro periodo", soit 193-284); Cl. Lepelley, *Cités I*, 268 et *II*, 109 (probablement du Bas-Empire, i.e. à partir de Gallien); M. Corbier, *Les familles clarissimes d'Afrique proconsulaire*, dans *Tituli 5*, 717 (III^e s.).

Rien ne permet d'établir un lien précis entre (L.) Cassius Manilianus et Q. Cassius Agrianus Aelianus, honoré à Mactaris (Proconsulaire) comme clarissime, consul, préteur, tribun de la Plèbe candidat, questeur candidat, sévir d'une turme de chevaliers, curateur de Mactaris et Zama Regia au III^e s. (*CIL VIII* 23601; cf. M. Corbier, dans *Tituli 5*, 717; F. Jacques, *Les curateurs des cités dans l'Occident romain de Trajan à Gallien*, Paris 1983, 181-183, avec la bibliographie). Cassius Agrianus Aelianus peut être apparenté à Agrius Celsianus, consulaire, curateur de Bulla Regia, identifiable à Celsinianus, consulaire, curateur de Thuburbo Minus, fils d'Aelia Celsinilla, femme consulaire, du III^e s. ou du début du IV^e (*CIL VIII* 25523 et *ILAfr* 414; cf. F. Jacques, *Curateurs*, p. 197-198).

¹⁶ *CIL VIII* 23802 a; 23803.

¹⁷ La communauté de gentilice et la similitude de surnom de la grand-mère et du petit-fils suggèrent, initialement, un mariage entre membres de la même famille ou des alliances croisées (si Manilia est la grand-mère maternelle de Manilianus).

¹⁸ Marcianus fut légat d'Arabie (attesté en 162) puis consul (165/166) et proconsul d'Asie (*PIR² I* 340; M. Le Glay, dans *Tituli 5*, 766). A Circa, *ILAlg II* 634 est dédiée par son ancien strator en Arabie, qui

En conclusion, L. Cassius Manilianus n'était certainement pas de Lilybaeum. Rien dans l'inscription de Mazara n'impose de le considérer comme Sicilien. Si le gentilice Cassius est trop répandu pour orienter vers une région précise, l'inscription de Furnos Maius permet de considérer l'origine africaine comme très vraisemblable, en tout cas des liens avec la Proconsulaire comme quasi-certains.

Quand il fut honoré par Lilybaeum, L. Cassius Manilianus n'en était qu'à ses débuts dans le cursus sénatorial. Le titre de *curio minor* suit la mention du clarissimat. Depuis Mommsen, cette dignité est considérée comme réservée aux chevaliers, le *curio maximus* étant toujours un sénateur¹⁹. Mais on la rencontre aussi chez des membres de l'ordre sénatorial. L. Aemilius Arcanus, sous Hadrien²⁰, et Q. Herennius Silvius Maximus, vers 200-210²¹, furent nommés curions après le sévirat d'une turme de chevaliers romains et avant la questure. Ils possédaient donc déjà le laticlave, et on ne peut envisager qu'ils aient conservé comme clarissimes un sacerdoce obtenu alors qu'ils auraient été chevaliers²². Comme ces deux personnages, L. Cassius Manilianus pourrait être devenu *curio* alors qu'il était déjà clarissime, avant d'entrer au Sénat par la questure de Sicile, si on considère que la dédicace de Lilybaeum doit être de peu postérieure à la fin de sa curatelle de cité.

Ni un poste du vigintivirat ni le tribunat d'une légion ne sont indiqués. Ces fonctions ont pu être omises volontairement. Certes, la carrière était encore trop peu avancée pour justifier qu'on néglige les postes de début, mais on pourrait envisager l'omission de fonctions jugées peu reluisantes et trahissant la *nouitas*, ainsi le triumvirat capital ou des milices équestres. On peut plus simplement admettre que Manilianus n'exerça pas de vigintivirat ni de tribunat laticlave, qu'il ait été un homme nouveau parvenu tard à l'ordre sénatorial ou que ses débuts aient été postérieurs aux réformes de Gallien.

pourrait être un Africain; mais on y a aussi retrouvé trois inscriptions en Grec. ILAlg II 635 et 637 furent élevées à Cirta par Hadriana Petra et Adraa, cité du nord de la province d'Arabie. ILAlg II 636 avait aussi été offerte par Adraa, mais élevée à Rome (assurément dans la maison du sénateur); dans son testament, Marcianus prévint son transport à Cirta, où elle fut installée dans un lieu public.

¹⁹ Römisches Staatsrecht³, III, 567; aussi III, 101 = Le droit public romain, VI 2, 179; aussi VI 1, 112.

²⁰ CIL XII 4354 = ILS 1064; PIR² A 333. Après une carrière à Narbonne et des milices équestres, Arcanus reçut le laticlave d'Hadrien.

²¹ CIL IX 2213 = ILS 1164; G. Barbieri, Albo n° 272; PIR² H 131. Il fut légat de légion sous Caracalla plutôt qu'Élagabal.

²² Grand personnage du règne de Septime Sévère, L. Fabius Cilo Septiminus Catinius Acilianus Lepidus Fulcinianus (PIR² F 275) fut curion mineur; on s'accorde à le considérer de naissance clarissime. Les textes mentionnant le sacerdoce ne permettent pas de savoir quand il fut obtenu. On admet habituellement que le magnat galate C. Iulius Severus (PIR² I 573) fut curion à Corinthe, et non à Rome: le sacerdoce n'est connu que par l'inscription latine de Corinthe AE 1923, 4, où il est placé entre le proconsulat d'Achaïe et le patronat de la colonie; il me paraît que le doute doit subsister. En revanche, c'est sans fondement que M. Corbier, L'aerarium Saturni et l'aerarium militare, Rome 1974, 627, place le curionat de Fabius Cilo à Corinthe.

Cassia Manilia appartenait à l'élite locale de Furnos Maius, sa patrie ou celle de son mari²³. Si ce dernier avait été un chevalier engagé dans la carrière procuratorienne, son petit-fils l'aurait sans doute fait savoir en quelque manière. Rien ne s'oppose à ce que le Cassius Manilianus de Furnos Maius ait été fils d'un sénateur (lui-même fils ou gendre de Cassia Maniliana); mais il est plus probable qu'il était un homme nouveau. Si on accepte de l'identifier au L. Cassius Manilianus de Lilybaeum, l'absence de fonctions préparatoires pour celui-ci s'expliquerait mieux.

L. Cassius Manilianus entra au Sénat par la questure de Sicile. Selon le libellé de l'inscription, la curatelle de cité fut plutôt postérieure à la questure que contemporaine: si les deux fonctions avaient été simultanées, elles auraient normalement été reliées par *et*. Il est cependant vraisemblable que la mission de contrôle fut liée à la questure, et donc exercée peu après sa sortie de charge. Une nomination aussi précoce est rare²⁴. Cependant, elle s'intègre dans une série, montrant que des questeurs provinciaux ou des légats de proconsuls pouvaient être désignés par l'empereur comme curateurs dans la province, durant leur fonction ou à sa suite.

En Sicile même, [---]us, L. f., Annianus fut questeur de la province, puis (?) reçut une mission dans quatre cités, dont Lilybaeum, vers 230²⁵. (Fulvius) Arrianus fut en même temps questeur de Chypre et logiste de Soloi²⁶ et C. Modius Laetus Rufinianus, questeur de Maédoine et curateur de Philippi²⁷. En Asie, M. Ulpius Domitius Aristaeus Arabianus fut en même temps questeur, légat du proconsul et curateur de Hierapolis (Pamukkale) sous

²³ Le titre implique une affirmation de supériorité sociale au sein des honestiores de la cité. Il est assez peu répandu, même pour les hommes (cf. T. Kotula, *Les principales d'Afrique. Étude sur l'élite municipale nord-africaine au Bas-Empire romain*, Wrocław 1982, avec, p. 146-147, un répertoire des sources mentionnant des principales (ou des termes équivalents) en Occident). Comme l'avait noté Cl. Lepelley, le qualificatif *primarius* suggère une datation basse; mais, en fait, il apparaît déjà en 187 dans le célèbre décret de Puteoli en l'honneur de Gavia Marciana (CIL X 1784 = ILS 6334, l. 11: . . . in honorem Curti(i) Crispini, magistratus n(ostri), primarii uiri; non répertorié par T. Kotula).

²⁴ En Italie, ne sont connus que quatre clarissimes nommés curateurs avant la préture: deux avant l'entrée au Sénat, un (patricien) entre la questure et la préture, un après l'édilité. En Proconsulaire, un tribunicien fut curateur de Sufetula (cf. F. Jacques, *Le Privilège de Liberté*, 62-63 et 233).

²⁵ CIL XIII 6763 = ILS 1188 add.; cf. F. Jacques, *Curateurs*, n° 104, 210-213: ... q(uaestor) pr(ouvinciae) S[iciliae] per ? | senten[?]tiam cc. ciuit. adm. Li[lybitan(or)um], l[---]an(or)um, Haliq(uensium) et Chalitano[r(um) ...]. L'obscurité de la formule qualifiant la mission dans les quatre cités suggère une charge extraordinaire plutôt qu'une simple curatelle de cités.

²⁶ REG 79, 439, n° 482 = AE 1966, 491.

²⁷ PIR² M 669. AE 1934, 55 (q. pr. pr. prouinc. Maced., cur r. p. Phil. cl. u.); certainement AE 1934, 48 ([---]nianus, q. pr. pr. et curat[or ---]). Éventuellement AE 1933, 81 ([---] p]r. pr. prouinc. Maced., cura[tor]e r. p. Philipp.); après la mort d'Antonin le Pieux; AE 1939, 183 ([---] pr. pr. et cur[---]). Au vu de ces inscriptions qui soit associent questure et curatelle, soit les séparent, il serait imprudent d'affirmer avec trop de certitude que Cassius Manilianus fut curateur de Lilybaeum après sa questure d'après le formulaire de la dédicace.

Septime Sévère²⁸. La légation d'Asie et la curatelle d'Ephèse furent jumelées ou successives pour M. Lucceius Torquatus Bassianus²⁹, C. Iulius Philippus³⁰, comme sans doute pour Ti. Claudius Candidus³¹. Un légat du proconsul de Bétique fut peut-être curateur d'Urso³². Si l'empereur pouvait très bien envoyer un sénateur dans une province pour la seule curatelle d'une cité³³, il pouvait lui paraître, dans d'autres circonstances, plus commode de faire appel à un clarissime déjà en poste dans la province, même si la nomination initiale n'avait pas relevé directement de lui.

Il n'est pas possible de dater précisément les fonctions de L. Cassius Manilianus, dans une fourchette de plus d'un siècle, entre la fin du II^e s. (qui voit la vulgarisation du titre de *clarissimus uir* dans les inscriptions) et les réformes de Dioclétien qui confia sans doute la Sicile à un chevalier³⁴. La paléographie aussi fait préférer le III^e s. Divers indices orientent vers une date basse, mais aucun n'est décisif: énumération des vertus du curateur qui rappelle des dédicaces du III^e s. à des curateurs de cités africaines³⁵; absence de filiation et de tribu dans les textes de Lilybaeum et Furnos Maius; absence de prénom à Furnos Maius³⁶; titre de *femina primaria* attribué à Furnos Maius à la grand-mère de Cassius Manilianus (cf. n. 8). On proposera donc une datation plutôt postérieure à 230 environ, rien s'opposant à placer l'inscription après les réformes militaires de Gallien. Mais cette suggestion n'est qu'hypothétique.

Université de Lille III

François Jacques

²⁸ AE 1985, 804. L'inscription de Hierapolis fut dédiée durant le proconsulat de Q. Tineius Sacerdos (vers 202/209). Sur le curateur et son père, G. Barbieri, *Albo* n° 532; 534 et H. Halfmann dans *Tituli* 5, 638-639.

²⁹ PIR² L 363 (vers 161-164).

³⁰ G. Barbieri, *Albo* n° 302; PIR² I 458.

³¹ PIR² C 823; G. Barbieri, *Albo* n° 143; F. Jacques, *Curateurs*, 67-69.

³² CIL II 1405; F. Jacques, *Curateurs*, 227.

³³ Pour la Sicile, voir l'exemple de T. Clodius Pupienus Pulcher M[aximus], curateur de Catina après la préture; F. Jacques, *Curateurs*, 132-133 et 211.

³⁴ Faute de documentation, on ignore le destin administratif de la Sicile entre Gallien et le début du règne de Constantin (cf. les fastes de la PLRE et M. Christol, *Essai sur l'évolution des carrières sénatoriales dans la 2^e moitié du III^e s. ap. J.-C.*, Paris 1986).

³⁵ F. Jacques, *Curateurs*, 189; 201; 364; 366; 370; 371.

³⁶ En fait, elle ne surprend pas vraiment, Manilianus n'étant que le dédicant du texte.